

## **Demande de permis d'urbanisme pour une ligne électrique souterraine de 150 kV entre LIEGE (Rabosée) et HERVE (Battice)**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Pose d'une ligne électrique souterraine de 150 kV entre Battice et le pylône 17 de la liaison Lixhe-Cheratte-Bressoux à Rabosée
<u>Demandeur</u> :	Elia s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SGS Belgium

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	15 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle relève que le projet s'inscrit dans un objectif d'assurer la fiabilité du réseau électrique et la sécurité d'approvisionnement à long terme pour l'est de la Wallonie.

Elle apprécie l'intention de regrouper une partie de cette ligne de 70 KV à la ligne ALEGrO. Ce regroupement s'inscrit dans un objectif de gestion parcimonieuse du territoire et vise également à minimiser les impacts environnementaux liés à ces différentes infrastructures.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président